

Mairie de Boyer
Chemin de la Condemine
Le Bourg 71700 BOYER
Tél. 03 85 51 03 69



Mairie email: boyer71-mairie@orange.fr
Élus email: leselusboyer71@orange.fr

La Mairie accueille le public

Horaires :

Laurence
Le lundi : 13h30-17h00
Le Mardi : 8h30-12h00 & 13h30-17h00
Le Vendredi : 8h30-12h00 & 13h30-17h00

Valérie :
Le Jeudi : 8h30-12h15 & 13h30-17h00

Rencontre avec le Maire Jean-Paul BONTEMPS les vendredis de 14h à 16h.
Les autres jours sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, téléphonez ou envoyez un email

NOS EMPLOYES COMMUNAUX

Agents Administratifs Secrétariat de la Mairie :

- Laurence (en remplacement d'un congé parental) temps partiel, 4 journées / semaine (présente également le jeudi (horaire normal))
- Valérie, en prestation de services de la mairie de Saint Ambreuil, 2 journées / semaine (lundi et jeudi)

Agents Techniques :

- Laetitia, Agent d'entretien sur mairie, écoles, salle polyvalente
- Bernard, Agent technique 18 h / semaine
- Frédéric, Agent technique 35 h / semaine, en congés maladie depuis novembre
- Valentin, Agent technique en CDD, remplacement de Frédéric en congés maladie.

Les Vœux 2022 de la Municipalité ne pourront donner lieu à cette sympathique rencontre qui permet d'échanger sur la vie du village et les projets en cours ou à venir. Nous ne souhaitons pas provoquer une contamination des participants et attendrons le retour à une situation sanitaire assainie pour nous rencontrer.

2022, année d'élections : Présidentielle les 10 et 24 avril, Législatives les 12 et 19 juin.
Date de clôture des inscriptions sur les listes électorales : 4 mars



JANVIER 2022

Le mot du maire

Le Maire et les Conseillers Municipaux adressent avec plaisir à toutes les Boétrates et tous les Boétrats leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année 2022.

La douceur de cette fin 2021 ne fera pas oublier les effets des accidents météorologiques, ni les douleurs physiques et morales des vagues de covid successives, et nous tournerons la page de cette triste année en espérant vivement trouver mieux en 2022 !

Nos pensées vont à ceux qui nous ont quitté au cours de 2021 et à leurs familles éprouvées que nous assurons de notre sympathie et également à ceux qui souffrent de maladie, d'accident ou simplement d'isolement.

Remercions chaleureusement les personnels soignants tellement exposés, et les chercheurs qui nous ont permis, grâce à la vaccination du plus grand nombre de ne pas contracter ce virus ou (et cela est largement prouvé) de ne connaître qu'une forme très allégée de cette maladie.

Au niveau communal, les actions 2021 les plus marquantes sont les réfections de voirie et des aménagements en clôtures sécuritaires assemblées par nos agents. Ils travaillent actuellement dans la maison léguée, et démolissent ce qui doit être modifié ou supprimé. Le chantier de rénovation nécessite une procédure de marché public qui sera mise en ligne en janvier, et sera confiée par lots à des entreprises retenues en mars parmi les offres reçues.

Les travaux de restauration du lavoir de Pymont qui devaient débuter en 2020 viennent de commencer. L'Association d'insertion Tremplin en charge des travaux installe ses échafaudages.

Les travaux sur l'intérieur de l'église commenceront dans le courant de cette année, nous avons une estimation de coût de ce chantier et devrons probablement faire des choix tant la somme dépasse le montant de la vente de la maison Dandelot léguée.

Sur ces investissements des surcoûts importants sont annoncés, tenant à des pénuries de fournitures provoqués par les arrêts de production des entreprises suivis d'un redémarrage très dynamique qui a liquidé les stocks en 2021.

Nous espérons, du fait des retards pris de notre côté par l'élaboration des dossiers de nos projets, que l'activité générale aura le temps de revenir à des niveaux de production et de stocks d'avant pandémie, et que les prix baisseront avant que nous débutions les travaux.

Au long de l'année 2021, nos Associations n'ont pu animer notre village, nous espérons que tous leurs bénévoles pourront au cours de 2022 à nouveau consacrer le temps nécessaire à ces animations et cette convivialité lors de retrouvailles en toute sérénité.

Grand merci également à nos employés communaux, aux Artisans pour leur disponibilité et leurs conseils, aux Agriculteurs qui entretiennent dessertes et haies, dégagent les chemins ou les embâcles sur la rivière après un orage, à nos Conseillers et tous les Bénévoles pour le ramassage des détritiques, l'entretien, le fleurissement, la décoration et les petites réparations, tout ce qui améliore la qualité de la vie dans notre village, toutes ces personnes pour qui le bonheur commun est une satisfaction gratifiante.

Les Vœux 2022 de la Municipalité ne pourront donner lieu à cette sympathique rencontre qui permet d'échanger sur la vie du village et les projets en cours ou à venir. Nous ne souhaitons pas provoquer une contamination des participants et attendrons le retour à une situation sanitaire assainie pour nous rencontrer.

BONTEMPS Jean-Paul

ETAT CIVIL

NAISSANCES

GRAVALLON Léon : 12 octobre à Mâcon
SANITAS DE CAMPOS Lila le 21 avril à Chalon sur Saône
BOURDONCLE Noa, Mathieu le 2 juin à Boyer

RECONNAISSANCES NAISSANCE

BOURDONCLE / HUBER le 11 mars
GUICHARD / PLOUX le 30 septembre

MARIAGES

LLORCA Robert, Joseph et LAMBERT Sophie, Dorothée, Claire le 23 octobre

DÉCÈS - TRANSCRIPTIONS

BÉROUJON Chirstian -Transcription 9 août Chalon-sur-Saône (71)
FERRE Suzanne, Louise, Joséphine épouse BONTEMPS 6 octobre à Sennecey le Grand
GEVREY Luc, Paul, Charles -Transcription 19 avril à Chalon sur Saône
LASSARAT Philippe, Jean - Transcription le 18 août à Mâcon
LEMOINE Fabrice - Transcription le 4 septembre à Chalon sur Saône
MARCEAU Renée, Yvette épouse HERBAUT le 16 février
MORET Anette, Madeleine épouse GHEZAL - Transcription le 18 septembre àEsbly (77)
RICHY Roger le 19 décembre à Cuisery
VION Gilbert, Roger - Transcription le 7 novembre à Chalon sur Saône

INSOLITE : NOA UN "VRAI" PETIT BOETRAT !

Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, dans le lotissement du clos de l'abbaye, Noa a décidé de pointer le bout de son nez plus rapidement que prévu.

La maman, Céline Huber, le papa Olivier Bourdoncle et le grand frère Tom attendaient avec impatience l'arrivée du deuxième garçon de la famille.

Vers minuit, le bébé a décidé de venir au monde sans laisser le temps aux parents d'aller à la maternité. Le papa (aidé de la mamie) n'a pas perdu son sang-froid et a aidé son épouse à mettre au monde le bébé.

Lorsque que le SAMU est arrivé, Noa était déjà là !

La maman et le bébé ont rejoint la maternité pour subir tous les examens de rigueur.

Noa, 3 kg 490 et 52 cm, est né à Boyer et est en pleine santé.

Il fait le bonheur de toute sa famille.



LES ENTREPRISES DE BOYER

entreprises	gérant	adresse	coordonnées
admin service: soutien administratif et dépannage informatique	Elise VINCEROT	556 rue Bergerat - Venière	06,12,42,35,87 e.vincerot@gmail.com
assistante maternelle	Suzanne ROBOLIN	556 rue du Jus	03 85 51 01 04
Atelier artiste, dessins d'art	Jean- François LOUIS	44 montée de l'église	06 60 80 95 82
Boulangerie l'Epi d'Or	Ahmed GHARIANI	125 ancienne N6	07 82 38 69 21
Carterie icône livres	Abbaye de Venière	257 rue de l'Abbaye	03 85 51 35 83 abbaye-veniere.fr
Charpentier couvreur	Joseph NEUVILLE	139 Montée de l'église	06 14 95 76 97
Confitures artisanales, confiserie	Marie Caramel	l'Arvolot	06 89 06 59 43
Electricité générale	Hervé FATTIER	279 rue de Limone	03 85 51 34 39
Esthéticienne	Fanny LAUGERETTE	259 rue Bergerat	07 82 33 30 56
Ferme des muses, vente directe	Anne- Laure BONTEMPS	220 chemin de l'Arvolot	06 63 55 05 28
Garage Guyonnet	Jean- François GUYONNET	1024 ancienne N6	03 85 51 13 92
Gîte chambre d'hôte	Brigitte et Gilles MERDA	135 chemin de la Condemine	closdelanatouze@orange.fr
Gîte chambre d'hôte	Jacques BOURGES	44 chemin de la Fontaine au loup	jacques.bourges2@wanadoo.fr
Gîte chambre d'hôte	Monique JOLY	1239 chemin de la Condemine	maisondescoeurs@orange.fr
Gîte chambre d'hôte	Danielle et Franck LESAGE	115 rue Bergerat	franck.lesage4@orange.fr
Gîte chambre d'hôte	Fabienne GAVAND	165 rue du quart Bernard	06 32 52 57 65
Maçonnerie	Jérôme NEUVILLE	179 rue de la Grenouille	03 85 51 36 03
Metallerie du Château	Chatelain/Gomès	562 rue du Château de Venière	09 67 75 68 75
Miellerie de la Natouze	Gilbert BONTEMPS	445 chemin de l'Arvolot	03 85 51 24 62
Paysagiste jardinage	Jérémy BESSON	208 rue Bergerat	06 10 42 29 82 bpeil@outlook.fr
Platrerie peinture	Pascal FERRE	263 rue du Jus	03 85 51 75 85
Platrerie peinture	Patrick NIETO	42 rue de la Grenouille	03 45 87 09 32
Plomberie sanitaire	Olivier LIOCHON	415 rue du Jus	03 85 51 11 57
Récupération de métaux	Benoit SCHIED	331 ancienne N6	06 27 85 69 60
Restauration Relais de l'Europ	Nacer DJAREF	790 ancienne N6	03 85 32 96 68
Station Total, relais carburant et restauration	Martine et Laurent GOUJON	1923 ancienne N6	03 85 51 71 40
Travaux publics	Jean - Marie CHEVAUX	77 rue Bergerat	03 85 33 83 26
Travaux publics matériel d'occasion	Franck PAUTET	rue Valot	03 85 51 25 83
Cardona - vitrages isolants stores	Romain CARDONA	ancienne N6	03 85 51 12 93
Préparation voitures de compétition	Olivier et Quentin BOIS	313 rue de la Grenouille	boisolivier71@orange.fr
Plomberie sanitaire	Geoffrey PAULET	Route de Vers	06 35 12 83 84

SOCIETE DE CHASSE « LA BOURGUIGNONNE »

Le Président, le Bureau, les chasseurs présentent à l'ensemble des Boétrat(es) leurs meilleurs vœux pour l'année 2022. Que cette année qui débute vous apporte santé, bonheur et paix ainsi qu'à vos proches.

« Un dimanche à la chasse » a été reconduit le Dimanche 17 octobre 2021. Cette journée découverte de la chasse a été proposée aux non chasseurs qui le souhaitent afin de se plonger quelques heures sur le terrain au cœur d'une partie de chasse.

3 personnes de BOYER ont ainsi partagé et échangé lors de cette journée en binôme composé d'un chasseur et d'un non chasseur : le matin recherche pieds des sangliers, le midi repas offert à la cabane et après-midi, après rappel et prise de connaissance des consignes de sécurité, participation postée à une battue grand gibier. Elles ont été ravies de leur participation et sont reparties avec moins d'a priori sur la chasse.

Devant l'incertitude de prévoir des manifestations, les conditions sanitaires et la réglementation très changeantes, le banquet sera remplacé cette année encore par la vente à emporter de terrine et barquettes de sanglier accompagné d'un gratin. Vous recevrez une information à ce sujet. Venez nombreux .
Prenez soin de vous.

LAVOIR DE PYMONT

Les travaux ont débuté le 4 janvier ! Merci aux cantonniers qui ont fait un très bon travail de nettoyage, de débroussaillage et mise en valeur du site.



REPAS DES AINES



Après une année blanche en 2020, le CCAS a fait le choix de maintenir pour 2021 le repas organisé pour nos aînés, et ainsi leur offrir un moment de partage et de convivialité, tant recherché en cette période de crise sanitaire, dont nous mesurons aujourd'hui les effets sur nos relations sociales.

Le 5 décembre dernier, grâce à une mise en place colorée, permettant par ailleurs de respecter les gestes barrières, les 40 convives présents ont pu passer un agréable moment, autour d'un excellent repas, préparé par le traiteur des Gourmets (Tournus). Ils ont également pu fouler la piste de danse, avec l'animation rythmée de Marie-Jo Dougy.

Ce temps reste important dans la vie du village. Il permet les sourires, le lien social, la vie.

Et pour les aînés de plus de 80 ans qui n'avaient pas pu se joindre à la fête, un panier gourmand leur a été apporté à domicile. Cette attention du CCAS a été accueillie par des paroles bienveillantes, reconnaissantes pour certaines, heureuses pour tous.

Le CCAS vous en remercie.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux en 2022, si la situation sanitaire nous le permet, bien sûr.

CLIN D'OEIL

En vous baladant, vous avez peut être pu remarquer ces jolies petites décorations de Noël. Merci Raymond pour cette belle réalisation



COMMEMORATION DU 103 EME ANNIVERSAIRE DE L ARMISTICE DE 1918

Le maire accompagné de conseillers municipaux, et de quelques boétrats ont rendu hommage à nos soldats morts aux combats .

Après lecture du texte officiel et avoir déposé une gerbe au monument, tout le monde s'est rendu au carré militaire pour déposer sur chaque tombe une fleur en leur souvenir.

Notons aussi que cette année, le verre de l'amitié a pu être partagé dans la salle communale.





PROJET GROUPE SCOLAIRE

Ce projet phare a été relancé cette année 2021, et nous avons évoqué à plusieurs reprises, dans les éditions précédentes, où en étaient les réflexions. Vous avez sans doute pu lire également des articles, édités dans l'édition locale du JSL.

Pour rappel, un tel projet avait été envisagé il y a 10 ans, sans aboutir, du fait qu'aucun accord n'avait pu être trouvé pour définir le site d'implantation. Par ailleurs, les aides de l'état s'avéraient insuffisantes pour porter la construction dans son ensemble.

Le RPI Boyer-Jugy-Mancey-Vers et le SIVOS éponyme existent depuis plus de 40 ans.

Les constats autour des difficultés de gestion ont fait l'unanimité auprès des différents conseils municipaux, qui, ensemble, s'accordent sur la pertinence d'avoir sur notre territoire un site unique pour accueillir les quelques 115 élèves du RPI (votes unanimes en décembre 2021 lors des conseils municipaux de chacune commune)

- ☐Classes sur 4 sites engendrant une gestion du quotidien complexe en temps de crise sanitaire
- ☐Risque élevé de fermeture des classes dites uniques (injonction de l'IEN d'ici à quelques années), par sécurité pour les enseignants actuellement seuls avec les enfants
- ☐Temps de transport des élèves trop important (jusqu'à 45 minutes)
- ☐Pas de vrai temps de repos pour les enfants sur la pause méridienne, contexte stressant de repas pour les plus petits
- ☐Hausse des coûts du transport,
- ☐Modalité de transport peu écologique
- ☐Rénovation trop couteuse des bâtiments actuels pour être en phase avec les normes liées à la transition énergétique
- ☐Equipe pédagogique fragmentée

Un programmiste a réalisé **une étude de faisabilité**, via un premier travail de conception des espaces nécessaires et de la circulation entre ceux – ci, prenant en compte les besoins des enfants, au regard d'un cahier des charges de l'éducation nationale très précis.

Ces projections permettent ainsi de calibrer financièrement un **pré – projet** à hauteur de 3.2 à 3.5 millions d'euros : environ 1320 m2 de bâtiment basse consommation pour l'accueil de 140 enfants (de la maternelle au CM2), avec garderie et cantine intégrées, permettront à l'équipe enseignante de développer une nouvelle organisation pour déployer un projet pédagogique pluriannuel et pérenne. Les aménagements extérieurs se feront sur 1700m2.

Ce groupe scolaire assurera un avenir certain à notre école rurale. Il pourra être d'autant plus valorisé que certains espaces pourront être mutualisés avec certaines associations culturelles locales de la communauté de communes (musique, danse, par exemple).

Une réunion publique a été organisée début décembre pour présenter aux parents et aux administrés les éléments du projet, réunion au cours de laquelle de franches discussions ont confirmé la pertinence du projet pour nos communes et nos administrés.

Comme expliqué ci – dessus, les Conseillers Municipaux des communes de Boyer, Jugy, Mancey et Vers ont voté chacun dans leur commune à l'unanimité pour la création d'un nouveau groupe scolaire et trois communes ont choisi le site de Boyer. Puis lors d'un Comité Syndical du SIVOS le 21 décembre dernier les Délégués des quatre communes ont voté pour le projet. Enfin **pour son implantation, le site de Boyer** a obtenu 6 voix pour et 2 abstentions sur les huit suffrages.

La prochaine étape sera le **marché public de maîtrise d'œuvre** qui permettra de retenir le cabinet d'architectes qui finalisera le projet.

Concernant le coût d'un tel projet, des **subventions** (entre 45% et 50% du montant) viendront atténuer le coût du restant à charge pour le SIVOS, et donc des communes. Les économies générées (potentiellement jusqu'à environ 50 000 euros) viendront aussi réduire le coût du reste à charge. Pour rappel, chaque commune contribue au SIVOS selon la règle de partage suivante : 50 % au nombre d'élèves, 50 % nombre d'habitants.

CLUB SAINT LOUP

L'Assemblée Générale du Club Saint Loup s'est tenue le mercredi 1er décembre 2021 en présence de Monsieur le Maire Jean-Paul BONTEMPS et de 33 personnes.

Un remerciement a été adressé à la municipalité qui met à disposition les locaux pour les réunions bimensuelles ainsi que pour toutes les manifestations du club. Nous payons néanmoins le chauffage et l'électricité pour les manifestations.

Monsieur AUFRANC a eu une pensée pour Gilbert VION qui nous a quitté fin décembre ainsi que pour sa famille.

Quatre nouvelles personnes ont fait leur entrée au sein du club. Le Club St Loup leur souhaite la bienvenue. C'est du sang neuf indispensable à la pérennité de cette association. Ces personnes nées après 1960 montrent l'exemple à suivre en adhérant au club et ne se sont pas estimées trop jeunes comme me disent certains.

Le bureau précédent a été reconduit :

Président : Michel AUFRANC ;
Vice-Président : Raymond GRANGER ;
Trésorier : Bernard VERNOCHE ;
Trésorière Adjointe : Anne-lyse DEHON ;
Secrétaire : Chantal DUNOYER ;
Secrétaire Adjoint : Jean-Paul MARTOIRE.

Après un tour de table et l'étude des devis proposés par Le Rempart, l'Hôtel des 7 Fontaines et le Kolibri, le restaurant Le Kolibri a été retenu pour un repas de fin d'année offert par le club le mercredi 15 décembre 2021.

Je lance donc à nouveau un appel à tous les retraités de Boyer pour venir rejoindre ce club où règne la bonne humeur.

Les gens qui auraient des difficultés pour se déplacer ou sans moyen de locomotion seront pris en charge. Une seule formalité qui semble très simple : un droit d'inscription fixé à 20 € qui vous assure de surcroît pour les activités via Génération Mouvement Aînés Ruraux à qui nous versons 9.00 € par adhérent.

Les personnes adhérentes se verront rembourser 10 € par an pour leur participation au module programmé dans le cadre de Prévention Santé Seniors Bourgogne qui aura lieu en 2022.

De plus, la carte d'adhérent vous permet de bénéficier de réductions comme par exemple sur l'abonnement au JSL [10 %] ou sur les cotisations d'assurance à Groupama, ce qui couvre très largement le prix de l'adhésion.

Activités actuelles :

Préparation à la dictée des clubs - Jeux de cartes : belote et tarot.

Jeu de dames - Jeu d'échecs - Scrabble – Rummikub.

Marche tranquille

Animations en coordination avec le foyer rural - etc...

Activités en devenir :

Lecture - Jeux sur la mémoire.

Opérations entre- aide ponctuelle - Travaux manuels

Vous pouvez me contacter au 09.81.94.22.02 et mieux, assister à la prochaine rencontre du **mercredi 2 février 2022** ou à celle du **mercredi 21 février 2020** à la salle polyvalente à 14 heures.

J'insiste, il n'est pas trop tard pour prendre une inscription au club pour l'année 2022.

Parlez-en autour de vous et à très bientôt de vous rencontrer.

NB : Mercredi 18 décembre 2021, 23 personnes ont participé au repas de fin d'année offert par le club au restaurant Le Kolibri, à Tournus.

FOYER RURAL

Le Foyer rural a maintenu les activités suivantes :

« **Gymnastique d’entretien** » tous les lundis de 16 Heures à 17 Heures animée par Christelle VOISIN. Passe sanitaire exigé.

Contact : Eliane BONTEMPS : elianebontemps71@orange.fr – Tél : 06.34.32.69.13

« **Randonnée pédestre** » chaque mercredi matin. Le rendez-vous est donné à 9 heures pour les adhérents sur le parking de la Salle polyvalente. S’agissant d’une activité extérieure, le passe sanitaire n’est pas requis. Nous avons seulement décidé de suspendre le covoiturage en raison de l’explosion des contaminations ce mois de janvier.

Contact : François GIRARD : francois.girard876@orange.fr – Tél : 06.22.14.85.91

En ce qui concerne les autres animations prévues à court terme :

Atelier galette des rois annulée

Soirée Moules frites du 29 janvier annulée (possibilité de report au printemps)

Sortie au spectacle « Les BODIN’S » du dimanche 13 Février au Zénith de Dijon. Notre Voyagiste nous tiendra au courant des décisions du producteur qui ne sont pas encore prises à ce jour. 46 personnes sont inscrites et le bus partira de Boyer.

Atelier « Questions de sens » (conseils pour préserver sa vue, son audition, son goût, son odorat et son toucher) animé par les Ateliers Bons Jours, reporté en fin d’année.

Contact : François GIRARD : francois.girard876@orange.fr – Tél : 06.22.14.85.91

Les autres projets à finaliser :

Soirée Bowling - Samedi 5 mars 2022 à Mâcon (possibilité covoiturage)

Contact et réservation : Patrick DUTHEY: patrick.duthey@orange.fr - Tél : 06.11.62.69.66

Projet d’un voyage à Besançon en septembre 2022 – 1 journée

Cars Girardot – Départ de Boyer – Visite Forteresse Citadelle – Repas croisière sur le Doubs

Sachez que les membres du bureau du Foyer Rural s’évertuent à trouver des solutions, dans le respect de la sagesse et de l’intelligence, pour continuer à animer notre village et maintenir le lien social qui manque tant aux personnes isolées, tout en respectant bien entendu les mesures gouvernementales. Bonne année 2022 à tous!

LA PIERRE FICHE

An nom de l'association je vous souhaite une très Bonne Année 2022 qui ne se présente pas sous les meilleurs auspices vu la situation sanitaire. Espérons que les manifestations prévues pourront se tenir dans la convivialité et le respect de chacun, tout en respectant les règles sanitaires qui nous sont imposées, depuis maintenant presque 2 ans, pour la santé et le bien-être de tous.

Depuis plusieurs années la commune et notre association (15000€) se mobilisent pour la restauration du Lavoir de Pymont, les travaux ont commencé le 4 janvier. Un appel aux dons via la Fondation du patrimoine a été lancé l'année dernière en décembre. Merci aux généreux donateurs, puisque à ce jour, 2 janvier 2022, le montant des dons s'élèvent à 17630€.

Pour financer d'autres projets, le prochain sera l'intérieur de l'église, nous avons besoin de :
votre adhésion 2021/2022

Si vous ne l'avez pas encore fait vous pouvez déposer votre cotisation (5€) par chèque à l'ordre de l'Association La Pierre Fiche ou en espèces avec votre Nom, Prénom, Adresse postale et Adresse mail, chez notre secrétaire Annelyse Dehon, 44 Montée de l'église, Merci.

votre participation à nos manifestations 2022 :

Brocante : 26 Juin

Concert : 11 Septembre à programmer

Assemblée Générale : 4 Octobre

Marché Artisanal : 20 Novembre.

Nous avons d'autres projets de manifestations, mais la situation sanitaire nous freine dans notre élan. Nous espérons vous y rencontrer nombreux, en famille ou avec vos amis.

PLUI

Dans notre publication d’avril dernier, nous avons fait une présentation de ses grands principes :

- Réduire la consommation de foncier agricole, puis en 2050 interdire les emprises urbanisées sur le milieu agricole,
- Recenser les logements vacants à réouvrir à l’habitat,
- Conserver une dynamique de construction et de rénovation du bâti pour répondre à une demande locale dans des proportions modérées,
- Déterminer un nombre de logements à construire et les surfaces constructibles nécessaires,
- Etablir un règlement pour un respect du caractère urbanistique local de chaque commune :

-Surface par lot pour éviter le gaspillage de foncier,

- Condition d’implantation, accès, forme, hauteur, clôtures, parking.

Le projet est au stade d’une proposition qui va s’affiner dans le détail dans les mois à venir.

Des réunions publiques sont prévues pour informer la population du contenu de ce projet :

-A Saint CYr le 27 janvier 2022 à 18 H 30 à la salle polyvalente

- A Cormatin le 15/2 à 18 h 30 à la salle St Roch.

Enquête publique prévue dans chaque mairie simultanément, dont les dates seront communiquées ultérieurement, des registres à l’attention des administrés sont actuellement disponibles dans chaque mairie pour recueillir les doléances éventuelles.

Un commissaire enquêteur sera présent -dates à préciser- dans chaque commune, il établira un rapport qui permettra aux Elus et au cabinet Urbicand d’affiner les situations autant que faire se peut.

Puis le dossier sera communiqué aux services de l’Etat, des chambres consulaires... pour envisager un agrément préfectoral au cours du premier trimestre 2023.

La carte communale reste d’actualité, cependant les projets qui arriveront dans les mois à venir pourront faire l’objet selon la réglementation d’un avis à surseoir jusqu’à l’agrément final du PLUi.

Nous communiquerons aux lieux d’affichage habituels la date de ce changement.

ECO PONT

Un pont faune surplombant l’autoroute A6 est en construction sur notre commune. L’objectif de cette construction est de relier les différents territoires qui sont séparés par l’autoroute et ses clôtures. Pour le grand gibier - chevreuils, cerfs et surtout sangliers - ce pont offrira à la faune sauvage une voie dédiée permettant un vrai « brassage génétique » à des populations qui pourraient être isolées sur la colline de Mouron.

APRR a diligenté une étude sur le sujet qui a démontré que la faune photographiée correspond aux standards des espèces concernées et ne souffre pas de consanguinité. Cela prouve donc que la faune emprunte les ponts actuels de manière suffisante et satisfaisante, et confirme les dires des automobilistes qui ont vu sangliers et chevreuils sous les ponts actuels. Après avoir franchi (par-dessus ou par-dessous) l’autoroute, les sangliers passent par le bois de Mouron, traversent la D 906 et descendent dans la plaine jusqu’à la Saône qu’ils traversent sans peine.

Le Conseil Municipal a délibéré sur ce sujet en tenant compte du nombre de sangliers et chevreuils tués par la circulation sur la D 906 dans le virage du Cornot, entre 6 et 8 de chaque espèce suivant les années, sans compter ceux qui ont été blessés et sont morts un peu plus loin. C’est bien une quinzaine de véhicules qui, chaque année, heurtent ces animaux, et dont certains terminent leur course dans le décor !

Devant ce projet qui attentera à terme à la sécurité des automobilistes, et le manque d’intérêts pour la biodiversité sur ce secteur, vos Elus ont voté contre cet investissement dont le montant de 1,5 million d’euros (à charge de APRR) pourrait trouver une utilisation plus efficiente en ces temps de crise sanitaire !

Hélas, le Conseil Municipal n’a pas cette compétence et donc pas d’avis à donner sur un territoire autoroutier appartenant à l’Etat, ... c’est le Ministère des Transports qui décide !



LA GESTION DES DECHETS : DES CHANGEMENTS A VENIR !

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s’applique à tout producteur de pollution quelle que soit son activité. Cette taxe est calculée en fonction de la nature et des quantités de déchets produits, des émissions polluantes et sur les matériaux d’extraction. Plusieurs activités sont soumises à la TGAP telles que le stockage, le traitement thermique, le transfert de déchets dangereux ou non-dangereux, la livraison et l’utilisation de matériaux d’extraction de toutes origines.

Suite à différentes réformes obtenues par le ministère de l’écologie, cette TGAP a fortement augmenté depuis 2019 et continuera à augmenter jusqu’en 2025 (passant de 24€/T à 65€/T). Pour la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » cela représente une augmentation de 90 000€ sur 5 ans, qu’il faudra répercuter.

Actuellement, nos ordures ménagères et nos encombrants sont traités par le SMET 71 (Syndicat Mixte d’Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers), établissement public situé à Chagny. Il regroupe des communautés d’agglomération, communautés de communes (dont entre Saône et Grosne) et syndicats de la Bresse et du Sud de la Côte d’Or. Les missions du Smet sont les suivantes :

- Mener des études sur la réduction et la valorisation des déchets ;
- Assurer le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) au sein de l’unité ECOCEA, première usine de tri, de méthanisation et de compostage sur ordures ménagères de la région Bourgogne Franche Comté,

Traiter les déchets non recyclables provenant des 37 déchetteries de ses adhérents par enfouissement avec valorisation énergétique des gaz produits.

Ce centre de traitement des ordures ménagères doit se conformer à l’évolution des réglementations et réaliser des aménagements en conséquence (matériels adaptés, traitement des lixiviats...) dont le coût génèrera des augmentations annuelles de 12% jusqu’en 2024.

En parallèle, le SMET travaille sur des extensions des consignes de tri pour le 1er janvier 2023. La collecte portera alors obligatoirement sur l’ensemble des emballages plastiques. Cela simplifiera le tri des abonnés en évitant les refus de tri de nos conteneurs qui sont trop fréquents : près de 35%. (un conteneur avec tri erroné part à l’enfouissement car le recyclage n’est pas possible). Le tri se fera dans une nouvelle installation rendue nécessaire du fait des tonnages supplémentaires puis orientés vers les sites de recyclage dédiés à leur nature. Cette nouveauté induira également une hausse des coûts de collecte et de tris supplémentaires, mais permettra de recycler au mieux les plastiques.

Afin de maintenir l’équilibre de notre budget « Déchets » une augmentation de la redevance incitative a été votée lors du Conseil Communautaire du 04 novembre 2021. Les nouveaux tarifs 2022 seront donc les suivants :

	120L	180L	240L	360L	660L	80L	MODULO	Part fixe sans bac
Abonnement	165,06 €	180,05 €	194,67 €	459,06 €	904,93 €	155,86 €	144,90 €	119,45 €
Levées supplémentaires	3,93 €	5,38 €	6,81 €	7,47 €	13,70 €	2,95 €	1,98 €	

Part fixe sans bac ne concerne pas les ordures ménagères mais seulement l’accès en déchetteries.

Parallèlement, le service Environnement étudie différentes pistes d’actions pour contenir les coûts tout en assurant un service de qualité pour les usagers.

Les extensions des consignes de tri ne seront effectives sur notre territoire qu’au 01/01/2023. L’aménagement d’un centre de tri de ces flux supplémentaires est en cours, vous serez informés en temps voulu. Pour l’heure, seuls les emballages plastiques en forme de bouteilles ou flacons se recyclent !



La mise en place du tri sélectif en 2011 a apporté des contraintes à chacun. Le tri est entré dans les habitudes de la majorité d’entre nous et le résultat a été probant : baisse des tonnages de 40%.

Sans cet effort collectif, le coût actuel de la redevance serait plus élevé de 40 % !

Nos recherches d’économies sont permanentes. L’évolution exponentielle des règles environnementales pour limiter les pollutions contraignent à des investissements encore plus conséquents pour une production de déchets triés donc recyclables, mais qui ne sont pas valorisés en conséquence.

Pour éviter les déchets, la seule solution est d’acheter des produits peu ou pas emballés.

La mise en place de la redevance incitative a permis de maintenir la redevance déchets au même niveau depuis 2013, malgré des dépenses annuelles importantes et récurrentes de « mises aux normes », des augmentations sur le fonctionnement, les transports... Les nouvelles exigences imposent un niveau d’investissement tel qu’il faudra faire évoluer cette redevance déchets.

Votre implication citoyenne pour la préservation de l’environnement, vos efforts quotidiens sur le tri nous permettront de réduire les impacts financiers dus aux augmentations précédemment évoquées.

Soyez tous remerciés pour votre engagement.